



## Rédigez une offre d'emploi

*Afin que votre offre d'emploi soit percutante, il est essentiel d'apporter un soin tout particulier à la rédaction de vos annonces*

### Nos recommandations pour rédiger une offre

1. Au-delà de l'activité générale de l'entreprise, n'hésitez pas préciser quelle division/service recrute, si votre entreprise fait partie d'un groupe, le nombre de salarié, la date de création, comment se situe votre entreprise dans son univers concurrentiel...
2. Pour faciliter la compréhension de votre annonce, il est essentiel d'apporter un soin tout particulier à la rédaction de votre intitulé de mission. Utilisez de préférence un intitulé de fonction aisément compréhensible.  
Le titre du poste doit être concis.  
Exemple : « Assistant commercial Paris (HF) »  
*Sauf s'ils présentent un intérêt pour le candidat potentiel, oubliez les termes techniques et abréviations.*
3. Allez droit au but. Phrases courtes, directes, précises, voire directives (par exemple : Espagnol courant impératif).  
En optant pour la clarté et la précision, cela vous évitera de vous retrouver avec un grand nombre de CV hors propos.  
En complément des informations générales sur la mission proposée, n'hésitez pas à préciser : l'organisation de travail, l'évolution de carrière...
4. Tout en prenant soin de respecter la législation, cette partie permet de préciser, en complément du diplôme ou niveau d'étude exigé : les compétences demandées, voir exigées.  
N'hésitez pas à compléter cet espace avec des informations pratiques pour le candidat : l'accès par les transports en commun, les avantages proposés (tickets repas, mutuelle...)...

### Quelques principes généraux

- Toute annonce doit être **impérativement rédigée en langue française** pour un poste situé en France. La rédaction peut cependant être bilingue.
- Toute annonce ne doit en aucune manière comporter d'affirmation fausse ou pouvant induire le candidat en erreur.
- Toute annonce doit respecter le principe général de **non discrimination** inscrit dans le code pénal et le code du travail.

## Quelques mentions interdites

- **Sexe**: l'intitulé du poste est écrit au masculin suivi de « H/F »
- **Nationalité** : exemple de mention interdite "Allemand de langue maternelle"
- **Age** (cf. ci-après)
- **Situation de famille**
- **Etat de santé**
- **Convictions religieuses**

**A propos de l'âge** : le code du travail prohibe la mention d'âge maximale dans la description de votre offre.

*Exceptions : certaines exceptions légales sont prévues. Elles permettent de prendre en compte des offres mentionnant le sexe de la personne recherchée concernant les artistes, les mannequins et les modèles masculins et féminins.*